

**3^{ème} CONFERENCE ORDINAIRE DES MINISTRES
EN CHARGE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
Libreville 20-22 juillet 2004**

COMMUNIQUE FINAL DE LA TROISIEME COMIFAC

Sur convocation de son Président, s'est tenue à Libreville au Gabon, du 20 au 22 juillet 2004, la troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale, COMIFAC.

Ont pris part à cette rencontre pour les pays membres de la COMIFAC :

- pour le Gabon, SE Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature et Monsieur le Ministre Délégué FRANCOIS ENGONGAH OWONO ;
- pour le Congo, SE Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement,
- pour la Guinée Equatoriale, SE FORTUNATO OFA MBO, Ministre des Pêches et de l'Environnement ;
- pour la République Démocratique du Congo, SE ANSELME ENERUNGA, Ministre de l'Environnement, la Conservation de la nature Eaux et Forêts.
- pour le Cameroun, M Jean KOE NTONGA, Ambassadeur du Cameroun au Gabon et a Sao Tome et Principe représentant le Ministre de l'Environnement et des Forêts ;
- pour le Tchad, M MOULNANG TAL, représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Eau ;
- pour la République Centrafricaine, M DAMIO THOMAS, représentant le Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Les experts techniques des différents pays membres,
- les partenaires au développement,
- les ONG internationales,
- les organisations sous régionales.

Au cours des journées du 20 et 21 juillet 2004, les experts se sont réunis pour examiner les points suivants :

- Projet de Traité sur les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
- Statuts de l'Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE)
- Mécanisme de financement de la COMIFAC et du Plan de convergence
- Principes directeurs de cogestion des projets et programmes dans le bassin du Congo
- Initiatives de gestion transfrontalière des aires protégées en Afrique centrale (TRIDOM, TNS) ;
- La préparation du deuxième sommet des chefs d'Etats d'Afrique centrale sur les forêts.

Au terme des travaux en commissions et des discussions en plénière, les experts ont formulé de nombreuses recommandations.

La journée du 22 juillet 2004 a été consacrée à la conférence proprement dite. La cérémonie d'ouverture solennelle de la conférence par son Excellence Jean François NTOUTOUME EMANE, Premier Ministre chef du Gouvernement

La session s'est articulée autour des points suivants :

Le discours bilan du Président en Exercice de la COMIFAC, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'économie forestière et de l'environnement du Congo ;

Le Président en exercice dans son bilan, a mis en exergue la révision du Plan de convergence afin de l'harmoniser avec les objectifs de Johannesburg, du NEPAD, de Durban et de Québec en ce qui concerne les forêts et la biodiversité ; les actions prioritaires ont été programmées dans la période 2004 - 2013. Les négociations du financement de ce plan dont le coût est estimé à 830 milliards de cfa et les études des projets à entreprendre devront particulièrement occuper le calendrier et mobiliser le Secrétariat Exécutif et les partenaires au développement.

Le Président en exercice de la COMIFAC a relevé l'importance des coopérations bilatérales et multilatérales en cours, pour développer cette initiative, tout en veillant à ce qu'elles s'adaptent à la nécessité de transparence et favorisent une collaboration plus étroite entre donateurs et les bénéficiaires. Mais a relevé que face aux énormes besoins financiers que nécessitent la conservation et la gestion durables du 2^e massif forestier tropical, appelé à juste titre deuxième poumon écologique du monde après l'Amazonie, l'aide au développement seule ne suffira pas pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Les pays d'Afrique Centrale devront s'engager, dans un nouveau contrat de solidarité, à contribuer substantiellement au financement du plan de convergence et la communauté internationale à mettre en place des mécanismes novateurs auxquels sera éligible ce programme, notamment l'échange dette contre la conservation, les prêts à long terme et le bénéfice des crédits de carbone.

De même, le Ministre Henri Djombo a remercié ses pairs pour le soutien inestimable qui lui a été apporté et de l'assistance qui ont permis de garder la cohésion au sein du groupe ; il a également marqué son entière disponibilité à accompagner le nouveau Président en exercice et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans leur action et à les assister dans la préparation du 2^e sommet des Chefs d'Etat sur la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale prévu à Brazzaville courant novembre 2004.

Enfin, le Président en exercice de la COMIFAC a saisi l'occasion pour exprimer sa reconnaissance aux partenaires au développement qui ont apporté des appuis multiformes pour la réalisation de son mandat. De même, il a salué l'adhésion des nouveaux partenaires et encourager les autres à s'y associer.

Intervention des partenaires

Intervention du Secrétaire du Forum des Nations Unies sur les Forêts

Intervention du Secrétaire permanent de l'OCFSA Rapport général du Secrétaire exécutif de la COMIFAC.

La réunion ministérielle à huis clos en session ordinaire de la COMIFAC, de ce jour 22 juillet 2004 à Libreville a retenu ce qui suit :

1. **S'agissant du traité pour la gestion des Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale**, les Ministres ont décidé d'examiner ce point à la prochaine conférence extraordinaire qui se tiendra du 21 au 22 septembre 2004 à Libreville ;
2. **Sur la Trinationale Dja, Odzala, Minkébé**, les Ministres ont demandé un complément d'information pour mieux apprécier ce dossier et décider en connaissance de cause.
3. **S'agissant du Tri nationale de la Sangha**, les Ministres ont invité le Cameroun et la RCA, qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la ratification de cet accord de coopération.
4. **S'agissant de l'exécution du budget**, les Ministres ont demandé au Secrétariat Exécutif de se conformer aux résolutions antérieures et de justifier toute augmentation éventuel de chapitre du budget. Le projet de budget 2005-2006 à examiner à la prochaine session extraordinaire de la COMIFAC, devra être accompagné d'un rapport sur la gestion financière de l'équipe sortante.
5. **Concernant les arriérés de contributions égalitaires**, Les Ministres ont demandé aux pays qui restent redevables de s'en acquitter avant la prochaine réunion extraordinaire de la COMIFAC..
6. **S'agissant du suivi technique et financier du SE**, les Ministres ont décidé de commettre un audit financier et organisationnel, de façon à clarifier les résultats de l'équipe sortante et permettre à la nouvelle équipe de démarrer sur des bases saines.
7. **Concernant les prochaines échéances**, les Ministres ont décidé que la prochaine réunion extraordinaire se tiendra à Libreville, du 21 au 22 Septembre 2004. A cet effet, les documents à examiner au cours de ces assises, devront être renvoyés avec observations des pays au SE au plus tard le premier Septembre en version finalisée. Il s'agit notamment du projet de traité sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, des documents sur les mécanismes de financement et principes de cogestion,
8. **Concernant le programme d'activités du Secrétariat Exécutif**, les Ministres ont décidé qu'il sera examiné au cours de la session extraordinaire de Libreville.

Fait à Libreville, le 22 juillet 2004